

### **Information sur les coûts de scolarisation des élèves de l'école intercommunale de Saint-Maurice-Navacelles**

Madame, Monsieur,  
Cher.es administré.es et parents d'élèves

Suite aux diverses communications au sujet des coûts de scolarisation des élèves de l'école intercommunale de Saint-Maurice-Navacelles et pour répondre aux inquiétudes soulevées par certains administrés, nous souhaitons vous apporter toutes les données nécessaires à la bonne compréhension des chiffres.

Pour rappel, l'école intercommunale dessert les trois communes de Saint-Pierre-de-la-Fage, La-Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries et Saint-Maurice-Navacelles. Nous y accueillons également quelques élèves d'autres communes : actuellement Le Cros, Rogues et Saint-Félix-de-l'Héras.

Les frais de fonctionnement de l'école sont donc partagés entre toutes ces communes, selon le nombre d'élèves qu'elles y envoient. Bien sûr, la commune de Saint-Maurice-Navacelles assure seule les dépenses d'investissement puisque les bâtiments lui appartiennent. Il est à souligner que la commune de La-Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries prend à sa charge le personnel obligatoire pour la surveillance des enfants dans le transport scolaire.

Depuis 8 ans, le nombre d'élèves dans notre école intercommunale diminue chaque année, d'un effectif de 48 élèves en 2013/2014 à seulement 25 élèves en 2021/2022, soit une diminution de 52 %.

Les frais de fonctionnement prennent en compte :

- les consommations énergétiques (chauffage / électricité),
- le téléphone et internet
- les entretiens (chaudières, alarmes, extincteurs...),
- les fourniture scolaires, frais pédagogiques et produits d'entretien
- les salaires des deux employées (ATSEM et ménage) qui représentent 75% du total.

Ces coûts de fonctionnement ont augmenté de 64 % en 8 ans, passant de 29 688€ en 2014 à 45 985€ en 2022. Cette hausse, s'explique principalement par la fin en 2018 des contrats aidés, qui assuraient une partie du salaire de l'agent chargé du ménage et par la hausse des énergies (fioul et électricité). Ces frais, incompressibles, sont évidemment indispensables pour le confort et le bon apprentissage de nos enfants.

Aujourd'hui, le coût par élève et par an est de 1 839€ (chiffre 2022) pour notre école intercommunale. Nous ne pouvons pas comparer avec la situation dans les écoles alentour car nous n'avons pas le même nombre d'élèves et, surtout, chaque municipalité fonctionne différemment pour la facturation :

- Les écoles des Rives et du Caylar sont regroupées au sein d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Au Caylar, le coût d'un élève est fixé à près de 1 000€/an, par délibération du Conseil Municipal et réévalué périodiquement par rapport à l'inflation, alors que la commune des Rives ne facture rien aux autres communes.
- A Saint-Etienne-de-Gourgas, les frais sont de 1 125€/élève/an (chiffre 2021) pour 40 élèves sur deux classes. Soit un total de 45 000€ de frais de fonctionnement, assez voisin de ceux de notre école.

Nous avons été alertés par les communes de La-Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries et de Saint-Pierre-de-la-Fage sur les difficultés que posent ces coûts élevés sur leur budget. Pour information, si Saint-Maurice-Navacelles et La-Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries ont des budgets de fonctionnement assez comparables, ceux des autres communes concernées aujourd'hui sont beaucoup moins élevés.

En réponse, le Conseil municipal de Saint-Maurice-Navacelles a décidé de plafonner à 1500€/an le coût par élève répercuté aux autres communes. La différence sera donc prise en charge sur le budget de fonctionnement de la commune de Saint-Maurice-Navacelles.

Cet écart viendra s'ajouter pour notre commune à tous les frais de fonctionnement qui ne sont déjà pas pris en compte actuellement dans la refacturation :

- temps de la secrétaire de mairie pour les commandes, la comptabilité...
- temps de l'employé technique pour la surveillance des chaudières, l'entretien de la cour, les petits dépannages et réparations...
- temps de l'animatrice de la Médiathèque pour les animations hebdomadaires dans chaque classe et pour les recherches à la demande des enseignants...
- et certaines charges et dépenses telles que photocopies, assurances, eau, assainissement, transports...

En conclusion, le coût global de fonctionnement étant réaliste et normal, si le nombre d'élèves augmente le coût de scolarisation par élève diminuera. Il est donc primordial d'avoir une politique d'accueil pour les jeunes couples sur notre territoire.

Espérant vous avoir apporté des explications claires, nous restons à votre disposition si nécessaire et vous prions d'accepter nos plus chaleureuses salutations.

**Pour l'ensemble du Conseil Municipal**

Le Maire

Clément THÉRY



**Mairie - 34520 Saint-Maurice Navacelles**

Tél : 04 67 44 61 62

E-mail : [mairie.stmauricenavacelles@lodevoisetlarzac.fr](mailto:mairie.stmauricenavacelles@lodevoisetlarzac.fr) - [www.stmauricenavacelles.fr](http://www.stmauricenavacelles.fr)